

Action directe

«Une loi – supposée bienfaisante – n'a aucune portée si les ouvriers sont incapables de la faire appliquer. S'ils sont capables de faire appliquer une loi améliorant leur sort, les travailleurs sont capables d'acquiescer ou d'imposer cette amélioration sans loi. S'ils ont reçu l'éducation syndicale, ils ne perdront pas leur temps à attendre qu'on leur donne législativement ce qu'ils peuvent prendre ou imposer par l'action directe. Par des moyens simples et énergiques, ils exigeront de leurs patrons de meilleures conditions de travail.

Avec l'action directe, les beaux parleurs de la politique ne réussissent plus à leurrer les travailleurs. Leur dangereux concours n'est plus sollicité par les grévistes.

On n'est jamais si bien servi que par soi-même.

Nous n'avons pas à rechercher l'origine des mots: Action directe. Cette action fut de tous les temps, dès que, dans leurs luttes les opprimés s'opposèrent aux oppresseurs et les exploités aux exploités.

En un mot l'action directe c'est l'action puissante et efficace nous le répétons à dessein, exercée par les ouvriers eux-mêmes sur les exploités ou sur les gouvernants qui les protègent.

Sous ces formes diverses l'action directe peut être individuelle ou collective. Elle est une des meilleures preuves de la vitalité du prolétariat organisé.»

Georges Yvetot